



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

## Récépissé de création

Vu la loi n° 2008-776 du 04 août 2008 modifiée de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 modifié relatif aux fonds de dotation, notamment son article 7 ;

**Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne**

donne récépissé à Madame Yuliia MANIER, présidente

d'une déclaration en date du 25 mars 2022, faisant connaître la création d'un fonds de dotation dénommé :

**« FONDS DE DOTATION EKYNEX POUR L'UKRAINE »**

dont le siège social est situé au : 30, rue François de Fénelon – 31200 TOULOUSE

dont l'objet est :

« - Le soutien aux associations caritatives, fondations ou fonds de dotation, entre autres, dans le but d'apporter à l'Ukraine et au peuple ukrainien toutes les ressources et aide qui lui sont nécessaires en période de conflits, mais aussi lorsqu'il faudra reconstruire le pays. Ces dons devront permettre de fournir une aide alimentaire, logistique, pharmaceutique, vestimentaire, sans que celle-ci soit limitée à ces seuls sujets ;

- Toute aide sur le plan logistique ».

dont la durée est illimitée. »

Sont joints à l'appui de cette déclaration :

- un exemplaire des statuts du fonds de dotation ;
- la liste des personnes chargées de l'administration du fonds de dotation avec leurs noms, prénoms, dates et lieux de naissance, nationalités, professions et domiciles ;
- l'imprimé dûment complété de publication au Journal officiel ;

**Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'objet du fonds de dotation.**

A Toulouse, le **07 AVR. 2022**

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité

Stéphane LALANNE